



MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU

BAPE #329

PROJET DE STOCKAGE DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ

ET DE REGAZÉIFICATION À BÉCANCOUR

PAR TRANS CANADA ÉNERGIE LTÉE.

DOSSIER 6211-19-025

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE

COMITÉ DES CITOYENS ET CITOYENNES

POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MASKOUTAIN

(CCCPEM)

Présenté par :

Guy Rochefort

**[REDACTED]
Saint-Hyacinthe, Québec**

et

Gérard Montpetit

**[REDACTED]
La Présentation, Qc.**

Chapitre 1

Présentation : Le CCCPEM

Madame et Monsieur les commissaires,

Le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM) est un organisme à but non lucratif qui a reçu sa charte en 1992. Sa mission est de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement dans la MRC des Maskoutains. Notre comité doit aussi sensibiliser les citoyens à des problématiques en matière d'environnement.

Depuis 24 ans, nous avons œuvré dans plusieurs domaines. Entre autres, nous avons travaillé très fort pour faire avancer le dossier des matières résiduelles; si la région maskoutaine est à l'avant-garde dans ce domaine avec une collecte à trois voies qui dépasse les objectifs du MDDELCC, nous croyons que nous avons été le fer de lance dans ce débat. Un coup d'œil dans les procès-verbaux des audiences # 115 démontreront la pertinence de ce commentaire.

Avec des partenaires comme le CREM (Conseil en Environnement de la Montérégie), Nature-Action Québec, l'OBV-Yamaska, Le Boisé des douze, l'AREQ (Association des retraités de l'enseignement du Québec) et la Ville de Saint-Hyacinthe, nous travaillons sur divers dossiers comme le jour de la terre, la politique environnementale de la Ville de Saint-Hyacinthe, les journées de la rivière, la distribution d'arbres, l'organisation de plantations en bandes riveraines, l'assainissement des eaux de la Yamaska et de ses tributaires via les états généraux de l'eau de la rivière Yamaska.

Nous avons également participé à plusieurs audiences du BAPE;

En 1994-95, nous avons participé aux audiences (#92) au sujet du DMS (Dépôt de Matières Sèches) de Saint-Pie.

En 1995-96, nous avons participé aux audiences (#99) au sujet de l'agrandissement du DMS de Sainte-Rosalie.

En 1996-97, nous avons participé aux audiences génériques (#115) au sujet de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble du Québec.

En 1999-2000, nous avons participé aux audiences génériques (#142) au sujet de la gestion de l'eau pour l'ensemble du Québec.

En 2003, nous avons participé aux audiences (#179) au sujet de l'industrie porcine.

En 2010, nous avons produit un mémoire portant sur Consultation publique sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec(#273) .

En 2014, nous avons participé au BAPE #307 au sujet des gaz de schiste

À cette énumération plutôt aride de nos actions, on peut ajouter;

En 2011, nous avons participé à l'ÉES qui faisait suite au BAPE #273

En 2013, nous avons participé à la Commission sur les enjeux énergétiques du MRN

En 2015, nous avons participé à l'ÉES au sujet de l'exploitation des hydrocarbures au Québec.

Nous avons également fait des représentations au sujet de la ligne électrique Hertel-Des-Cantons après le verglas de 1998. Les mémoires que le CCCPEM a présentés à ces audiences sont accessibles sur le site internet du BAPE. L'équipe dynamique de notre comité a suivi l'évolution rapide du dossier des gaz de schiste avec beaucoup d'intérêt. Nous avons une collaboration étroite avec tous les comités qui oeuvrent en environnement et surtout avec le RVHQ(Regroupement Vigilance Hydrocarbure Québec) Avec quatre puits dans la MRC des Maskoutains, nous avons le droit et le devoir de défendre les intérêts des habitants de la vallée de la Yamaska. Notre charte nous y oblige.

Chapitre 2

Un projet inutile

Le 8 juillet 2015, Gaz Métro Solution Énergie, une filiale de Gaz Métro, présentait son projet de stockage et de regazéification de GNL à Bécancour. Comme on peut lire sur son site, [1] *«...Ce projet vise à assurer un approvisionnement en gaz naturel liquifié(GNL) pour répondre aux besoins électrique de fine pointe d'Hydro-Québec pour environ une centaine d'heures par année... Cette solution... consiste à permettre à la centrale de TransCanadaEnergy(TCE) de devenir un outil stratégique... pour les périodes de grands froids...».*

gnlbecancour@gazmetro.com

Certaines personnes jugeaient que ce petit projet ne nécessitait pas la tenu d'un BAPE. Pourtant ce «petit» projet est le résultat de toutes une série de décisions qu' Hydro-Québec a pris depuis plus de quinze ans. Il faut voir la vue d'ensemble (The big picture!)

[1] <http://www.tvanouvelles.ca/2016/04/14/projet-de-gaz-metro-a-becancour-le-bape-inutile-selon-les-gens-daffaires>

Mais nous ne sommes pas les seuls à dire que ce projet insensé est inutile. Le communiqué du Regroupement des organismes environnementaux en énergie(ROÉÉ) le dit également. Nous copions la partie principale de leur communiqué du 6 juillet 2016;

Centrale de TransCanada à Bécancour : La Régie se ravise et déboute Hydro-Québec

Montréal, 6 juillet 2016 – Les membres du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ) accueillent avec satisfaction la décision de la Régie de l'énergie rendue hier révoquant une décision précédente approuvant un contrat entre Hydro-Québec et TransCanada pour l'utilisation jusqu'en 2036 de la centrale thermique au gaz naturel de Bécancour en périodes de pointe. La Régie a rejeté la prétention d'Hydro-Québec selon laquelle la centrale de Bécancour, inutilisée à coût énorme presque depuis ses débuts en 2006, pouvait être transformée par un contrat visant un approvisionnement de 570 MW de puissance moyennant une simple approbation de la Régie. Celle-ci, lorsqu'elle s'est penchée sur la demande en révision initiée par le ROEÉ, a plutôt convenu qu'en vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, un tel nouvel approvisionnement en électricité devait faire l'objet d'un appel d'offres public. Me Franklin Gertler, procureur du ROEÉ, rappelle que « le régime d'appel d'offres assure le traitement équitable de tous les fournisseurs potentiels incluant le promoteur d'un projet d'efficacité énergétique. »

Alain Saladzius, de Fondation Rivières indique que, « selon le ROEÉ, Hydro-Québec ferait preuve d'un manque de vision en se liant pour vingt ans encore à de la production d'électricité en provenance de sources fossiles alors que la Politique énergétique 2030 du Québec et l'Accord de Paris visent la décarbonatation. » Rappelons que le contrat dont Hydro-Québec visait l'approbation n'annulait en aucun cas les pénalités annuelles payables à TransCanada jusqu'en 2026 du fait de la non-utilisation de la centrale pour de l'énergie de base et risquait d'y ajouter des pénalités supplémentaires si la puissance prévue s'avérait superflue. Le ROEÉ soutient qu'Hydro-Québec sous-estime son bilan en puissance. Jean-Pierre Finet, analyste du ROEÉ sur le dossier, souligne « qu'Hydro-Québec omet de prendre en compte un bloc de puissance de 500 MW qui résulte d'une entente interprovinciale avec l'Ontario et ne tient pas compte de la contribution volontaire des Québécois lors d'appels au public en périodes de grand froid. » De plus, le ROEÉ considère que la gestion de la demande en puissance est préférable à la production thermique d'électricité, et que le stockage d'électricité représente une solution novatrice et intelligente pour gérer la demande en puissance avec nos propres surplus d'électricité.

Malgré cette décision refusant l'approbation de l'entente réalisée par Hydro-Québec, le ROEÉ poursuivra ses représentations dans le cadre des audiences tenues présentement par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de Gaz Métro de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour. « Souhaitons que cette décision ouvre la porte à une gestion plus cohérente de la filière électrique, dans une réelle perspective de développement durable », conclut Emmanuel Cosgrove, d'Écohabitation et membre du ROEÉ.

Pourtant, malgré le fait que la Régie a débouté Hydro-Québec, notre foi en l'environnement nous oblige à rédiger ce mémoire et à le défendre.

Chapitre 3

Raison d'être du projet de TCE

Dans le «Rapport d'analyse Environnementale» (voir lien URL à la fin du chapitre) au sujet de la centrale de Bécancour(dossier 3211-12-75 en date du 29 juin 2004, page 3) on peut voir qu'un des trois soumissionnaires est un aménagement hydroélectrique;

«Aménagement Robert Bourassa (LG-2) pour 350 MW de base et la centrale LG-1 pour 250 MW cyclable; »

Comme notre force est l'hydroélectricité, pourquoi avoir choisi une unité thermique?

Et à la page 14, on peut lire;

«La Régie considérait prématuré, l'accès au processus d'appel d'offres des entreprises de services énergétiques, tant que le plan d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec n'aurait pas été étudié. »

Et tant qu'à être dans des citations qui sont limpides, ce rapport d'analyse inclut, en annexe les avis du BAPE(BAPE #188) sur cette question. Nous en copions cinq qui remettent en question la raison d'être du projet de TCE.

Avis 5 — La commission est d'avis qu'à l'échelle du Québec les retombées économiques du projet de construction d'une centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy Ltd. sont peu élevées lorsqu'elles sont comparées à l'investissement initial et aux dépenses d'exploitation associées.

Avis 6 — La commission est d'avis que peu d'emplois permanents seraient créés par l'exploitation de la centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy Ltd. et que la filière efficacité énergétique pourrait être plus avantageuse à cet égard.

Avis 7 — La commission est d'avis qu'en lui-même le projet de centrale de cogénération par TransCanada Energy Ltd. à Bécancour aurait peu d'effets structurants sur le développement du Parc industriel et portuaire de Bécancour.

Avis 16 — La construction d'une centrale comme celle proposée par TransCanada Energy Ltd. à Bécancour correspond à un choix de dernier recours dans la stratégie québécoise de réduction des gaz à effet de serre. La commission est d'avis que ce choix ne se justifie que si toutes les autres possibilités ont été épuisées. Or, la démonstration n'a pas été faite à ce jour. L'avis de la Régie de l'énergie demandée par le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs en février 2004 devrait permettre de clarifier la situation.

Avis 25 — La commission est d'avis qu'avant de recourir à une centrale au gaz naturel pour combler la demande supplémentaire en électricité il importe d'exploiter le potentiel d'une stratégie intégrée combinant un plan d'action national en efficacité énergétique, une gestion rigoureuse de la demande faisant appel notamment aux contrats d'énergie interruptible, un recours temporaire aux importations et

l'acquisition de nouvelles énergies renouvelables, surtout hydroélectriques et éoliennes. Cela permettrait au Québec d'être cohérent avec les principes du développement durable et de demeurer fidèle à son engagement de réduire les gaz à effet de serre.

Est-ce qu'il est possible d'être plus clair???

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/decret/becancour3.pdf>

Chapitre 4

De drôles de décisions

Sans doute, certains aspects de ce que avançons aujourd'hui dépasse le cadre du mandat du BAPE dans ce dossier. Pourtant, sans toutes une série de décisions discutables(le mot est diplomatique!), ce projet ne serait pas nécessaire. Si on ne peut pas remettre en question les décisions discutables de HQ, devant le BAPE, à qui pouvons-nous le faire?

Revenons en arrière. Les premiers jalons de cette décision se situent en 2001. Puis, peu après son élection en 2003, pour refaire l'ingénierie de l'État, le gouvernement Charest proposait de faire des PPP (partenariat/public/privé). Parmi eux, le projet du Suroît consistait à construire plusieurs centrales électriques au gaz naturel. Pourquoi en PPP alors que le BAPE met des bémols? Comme si on ne savait pas construire une centrale électrique au Québec!!! Devant la levée de boucliers de la population qui proclamait«Nous n'avons pas voté pour ça», le gouvernement a été obligé de reculé; une seule centrale a été construite, soit celle de Bécancour par TransCanada Energy.

La planification a été plus que déficiente puisque la seule usine en PPP a produit de façon intermittente de l'énergie pendant environ 18 mois . Mais sa production était tellement inutile qu'on décida de la fermer définitivement. Mais c'est un PPP avec «...*Un contrat d'approvisionnement ferme de 20 ans [qui] lie Hydro-Québec à TCE jusqu'en 2026. Depuis 2008, Hydro-Québec a versé plus de 1,2 milliard \$ en indemnités à TCE pour ne pas acheter son électricité...*» [2]

Pour justifier le projet de stockage et regazéification, selon l'explication donnée, on ne peut prendre du gaz naturel du réseau de Gaz Métro pour fonctionner seulement pendant 4 jours(ou une centaine d'heures) par année; il faut payer pendant toute l'année pour que le gaz soit disponible pendant 100 heures. Alors, payer seulement 45 Millions par année pour ce projet de Gaz Métro projet énergie serait une aubaine! Toute une «bargain»! Cherchez l'erreur!

Tout un bijou de mauvaise administration! Non seulement payer 140 millions par an à TCE pour ne pas produire, mais en plus, si on veut une centaine d'heure pour une production d'appoint pendant les grands froids, il faut repayer un autre 45 millions. Ça fait cher du kilowatt! Quel est l'effet cumulatif

de toutes ces décisions sur les tarifs d'électricité? Sans oublier les bénéfices réduits remis au fonds consolidé de la Province!

Cela s'ajoute à plusieurs autres décisions discutables de H-Q. En vrac, on peut penser à la décision de vendre les avoirs de HQ, division gaz et pétrole. Par hasard, des personnes ayant travaillé sur ces projet ont acheté ces avoir, surtout à Anticosti. Certaines personnes ont qualifié cette vente de «vol du siècle». Autre fait troublant. Pourquoi avoir cessé les recherches sur le moteur-roue de M Couture. Le Québec avait une avance technologique et on vend ça pour des miettes ! Pourtant, Elon Musk et la Tesla vont justement en ce sens!!! Et dans l'éolien. Pourquoi avoir donné des contacts (suite à un appel d'offre) à des compagnies privées. H-Q est-elle tellement en manque d'ingénieurs qu'elle ne peut plus produire des génératrices? Je croyais que la business de H-Q était de générer et de distribuer de l'électricité!!! Encore une fois, H-Q évacue un domaine où elle a une expertise pour refiler ça à l'entreprise privée. Pourquoi?

Raisons politique? Raisons idéologiques? En tous cas c'est incompréhensible pour toute personne intelligente! C'est tellement tordu qu'on pourrait croire que ce dossier correspond à la définition du «dogme de l'incompétence canadienne-française en matière financière»[4] En tout cas, c'est tout le contraire du **Maître chez nous** de Jean Lesage et René Lévesque, axé sur notre compétence et notre confiance en nous-mêmes!

Certains croient qu'il faudrait un BAPE pour examiner les détails techniques et environnementales de ce projet. D'autres croient qu'il serait préférable d'avoir une «Commission Charbonneau» appuyé par l'UPAC pour faire la lumière sur toute cette histoire? Le Vérificateur Général doit examiner la question D'une façon ou d'une autre, l'Hydro-Québec, cet état à l'intérieur de l'état, doit répondre de sa gestion très discutable dans ce dossier.

1]«<http://www.gazmetro.com/fr/gnl-becancour/>»

2] [Plus de 100 MS pour fermer la centrale de TCE cet hiver | JDM](#) Posted: 11 Aug 2015

3] <http://corruptionliberale.com/becancour-le-desastre-de-nathalie-normandeau/>

4] Maurice Duplessis et son temps, par Robert Rumilly, Volume 2, pages 7 et 8

CHAPITRE 5

Questions ayant des réponses partielles

Le parc industriel et portuaire de Bécancour est devenu, dans la vallée du Saint-Laurent, le site où l'on concentre tous les produits chimiques dangereux, corrosifs, inflammables, explosifs, les usines de transformation de ces mêmes produits chimiques, le transbordement de ces produits, dans, ou en provenance de, navires, trains, camions. Le risque d'effet domino est à envisager sérieusement.

Les résumés des évaluations faites se bornent à mentionner que les effets néfastes pour la santé ne déborderaient pas la zone industrielle et portuaire de Bécancour. Avez-vous conscience qu'un travailleur est un être humain à part entière, avec les mêmes droits à son intégrité physique? En cas d'accident, d'incendie, et/ou d'explosion, combien de morts, de blessés, d'handicapés?

On voit peu ou pas d'informations sur les dégâts potentiels, surtout en cas de dégazage rapide. Calculons le volume de gaz en cas de dégazage rapide. À l'état liquide, le volume du gaz naturel est réduit de 630 fois son volume original. S'il passe de la phase liquide à la phase gazeuse, il va subir une expansion de 630 fois son volume liquide. Par conséquent, un volume de 20 000 mètres cubes deviendrait un volume de 12,6 millions de mètres cubes : l'équivalent d'un volume d'un kilomètre carré par 12,6 mètres de hauteur. Il s'agit ici d'un volume de gaz naturel pur, entraînant la mort par asphyxie.

Il est vraisemblable que l'expansion rapide du gaz naturel ralentirait graduellement, et aussi qu'il se mélangerait à l'air ambiant en fonction de la vélocité et de la direction des vents. La limite supérieure d'explosivité du gaz naturel étant d'environ 15% de gaz dans l'air (), ça nous donne un volume potentiel de six à sept fois 12,6 millions de mètres cubes de gaz, soit, en gros, de 75 à 90 millions de mètres cubes : l'équivalent d'un volume d'un kilomètre carré de superficie par de 75 à 90 mètres de hauteur. Il s'agit d'un volume de gaz hautement inflammable, voire explosif.

A-t'on réellement évalué le potentiel des dommages qui pourraient être causés par un tel nuage de gaz? Comment peut-on prétendre qu'un tel nuage de gaz ne dépassera pas les limites du terrain de Gaz Métro, peu importe la direction et la vélocité des vents?

Pourquoi refuser péremptoirement toute évaluation transparente, compétente, par une tierce partie impartiale, des effets dominos et autres risques reliés à tous ces produits chimiques en situation de promiscuité? Craint-on des vérités qui dérangent? Pourtant, il n'y aurait rien de mieux qu'une évaluation complète, effectuée par une autorité compétente et impartiale, pour restaurer l'acceptabilité sociale de ce projet, si le projet est acceptable, évidemment.

Concernant la résistance à l'impact en cas d'écrasement d'avion, quelle sera la résistance du réservoir de GNL en cas d'écrasement d'un avion de ligne (comme ceux qui se sont écrasés le 11 septembre 2001)?

Ce réservoir serait une cible de choix pour un terroriste. Quels seraient les moyens de protection en cas d'attentat terroriste? Y a-t'il un garde armé (pourtant Charb, le pdg de Charlie Hebdo, était accompagné par un garde armé : les deux ont été tués)? La sécurité est-elle aussi bonne qu'au Parlement du Canada (pourtant Zehaf-Bibeau s'est promené dans les corridors du Parlement, les armes à la main)?

Chapitre 6

Les questions que l'on n'a pas pu poser

Malheureusement, la session d'information s'est terminée abruptement, et de nombreuses questions n'ont pas été posées.

Selon les informations obtenues de l'Hydro-Québec, il semble qu'il n'y aurait pas de problème d'approvisionnement en eau, et que les lignes de transport d'électricité sont suffisantes, et qu'il suffirait d'ajouter des turbines au réseau de Manic-1 à Manic-5 pour obtenir toute l'énergie dont on aurait besoin.

Par contre, aucune évaluation ne semble avoir été faite par qui que ce soit concernant les sources d'énergie alternatives, qu'il s'agisse de centrales hydroélectriques, d'éoliennes, d'énergie solaire, de production domestique, etc. Est-il acceptable que l'on donne tête baissée dans un projet, d'utilisation de combustible fossile en plus, sans même avoir fait une analyse comparative des alternatives? Le Gouvernement du Québec a-t-il oublié qu'il est signataire de l'accord international COP21 sur la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole) et, par conséquent, la réduction des GES?

Le territoire de la zone portuaire et industrielle de Bécancour est-il encore sous concession pétrolière, gazière, ou minière? Avec le projet de loi #106, ces activités vont redevenir d'actualité.

L'industrie du gaz de schiste et du pétrole de schiste a tendance à utiliser les failles géologiques comme routes naturelles pour la récupération du gaz et du pétrole. La faille Yamaska passe sous le sol du parc industriel de Bécancour, mais où exactement?

Le gaz naturel a aussi tendance à suivre les failles géologiques pour migrer. Il y a une vingtaine d'années, la municipalité de Pointe-du-Lac a été victime d'explosions, avec perte de vie, qui ont détruit plusieurs édifices, ceci causé par l'explosion d'une poche de gaz. Lors de la construction du pont de

Trois-Rivières, une infiltration de gaz naturel avait fait exploser un caisson pressurisé, tuant sur le coup tous les ouvriers qui s’y trouvaient.

Pouvons-nous risquer des infiltrations et/ou des explosions de gaz naturel dans ou près d’un réservoir de dizaines de milliers de mètres cubes de GNL?

Le projet de loi #106 prévoit que les entreprises d’exploration et d’exploitation gazière, pétrolière, et/ou minière acquerront un droit d’expropriation sans limite, au prix qu’elles estimeront être juste. Dans un tel contexte, et compte tenu que la région de Bécancour est considérée comme une région à haut potentiel gazier, les investissements de Gaz Métro seront-ils rentables?

CONCLUSION

Même si certains promoteurs essaient de vendre l'idée que l'utilisation du gaz naturel est un moindre mal comparativement à l'utilisation de charbon, de mazout, ou autre produit pétrolier, il ne faut jamais oublier que toute utilisation d'un combustible fossile est nocive, car elle produit des gaz à effet de serre et, ce faisant, contribue au réchauffement climatique.

D'ailleurs, sur le marché nord-américain, il semble qu'environ 65% à 70% du gaz naturel soit du gaz non-conventionnel, c'est-à-dire du gaz de schiste. Même si le promoteur a refusé de répondre à cette question lors des audiences, on peut présumer que le pourcentage de gaz de schiste dans les tuyaux de Gaz Métro est analogue au pourcentage de gaz non-conventionnel sur le marché Nord-Américain. Or de nombreux experts dont ceux de l'Université Cornell affirment que l'empreinte totale (forage, fracturation, fuites fugitives, transport et combustion) du gaz de schiste est aussi polluante que celle du charbon.

Le Gouvernement du Québec est signataire de l'accord international signé à Paris pour combattre le réchauffement et le dérèglement climatique (COP21) : toute mesure visant à encourager ou même simplement permettre l'exploitation du charbon, du pétrole, du gaz, de l'uranium, constitue une menace à la survie de l'humanité. Le promoteur oublie-t-il que la Conférence de Paris exige que l'humanité réduise sa consommation de carburants fossile si on veut que la planète soit habitable pour les générations du 22e siècle.

De plus, ce projet devient «nécessaire» parce que les dirigeants de l'Hydro-Québec ont pris des décisions discutables.

Enfin, si Hydro-Québec Production décide d'alimenter Hydro-Québec Distribution en priorité, ce projet devient totalement inutile. Pourquoi les citoyens du Québec devraient-ils payer pour ce surplus d'électricité alors que H-Q Production a suffisamment de réserve ?

Tout comme la Régie de l'énergie que nous avons citée au chapitre 2, notre comité recommande de ne pas autoriser le projet de stockage de GNL et de gazéification à Bécancour.

Quelques notes bibliographiques :

Concernant la faille Yamaska : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le schiste d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent, Rapport d'enquête et d'audience publique, Rapport 307 - Document DB44, Portrait territorial, Localisation de la faille Yamaska dans le secteur de Bécancour, Ressources naturelles, 2ième trimestre 2014

Concernant l'expansion du GNL : Gaz Métro, Fiche signalétique du gaz naturel liquide, 3 juillet 2012 3 pages